



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 2 juin 2025

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LEVEZ LE PIED SUR LE PONT FLAUBERT

Le 24 avril 2025, le sens de circulation Nord → Sud (sens Pont Flaubert → voie rapide Sud III → A13) des accès définitifs en rive gauche du pont Flaubert à Rouen a été mis en service.

La circulation, sur cette nouvelle section ouverte en configuration de travaux routiers, est limitée à 50 km/h jusqu'à la fin des travaux d'aménagement des accès définitifs, en raison de :

- la sécurisation de la zone chantier, toute proche des voies de circulation, par des équipements de retenue provisoires (glissières), moins résistants que les installations définitives ;
- une circulation sur deux voies de largeur réduite ;
- la présence d'écrans acoustiques provisoires masquant les vues directes sur le chantier mais limitant les distances de visibilité pour les usagers circulant sur la nouvelle voie ;
- la présence d'accès chantier depuis la voie circulée.

Pour des raisons de sécurité, ces contraintes justifient pleinement l'instauration d'une vitesse maximale autorisée de 50 km/h.

Depuis cette mise en service, le suivi des conditions de circulation accompli par la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et les contrôles ponctuels réalisés par les forces de l'ordre montrent que la mesure est peu respectée et que les excès de vitesses constatés sont importants : de nombreux véhicules verbalisés circulaient entre 80 et 90 km/h, voire au-delà.

Afin de rendre davantage effective cette limitation de vitesse à 50 km/h et de préserver la sécurité des usagers, celle des personnels des entreprises intervenant sur le chantier, ainsi que celle des agents de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest, un radar autonome de chantier sera mis en service dans le courant de la semaine de la première semaine de juin 2025.

Le respect de la vitesse maximale autorisée de 50 km/h est une condition fondamentale pour une desserte sécurisée du chantier, de jour comme de nuit (accès du chantier depuis la voie de gauche avec sortie à gauche).

À la fin des travaux d'aménagement des accès définitifs rive gauche du pont Flaubert, la vitesse maximale autorisée sur cette section sera relevée à 70 km/h, en adéquation avec le profil de la route.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**
Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex